44 – Snowboard

Mise à jour : 6 octobre 2017

Sommaire

Introduction Page 3

I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible Page 4

II. Pour un sport scolaire innovant Page 11

III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable Page 12

Membres CMN Page 16

Annexes Page 17

Introduction

La règlementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Snowboard a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité,** les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées[1].

Valable l'année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

[1] Cette disposition ne concerne :
- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2018

Benjamins	nés en 2005 2006 et 2007
Minimes	nés en 2003 et 2004
Cadets	nés en 2001 et 2002
Juniors	nés en 1999 et 2000
Seniors	nés en 1998 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives championnes de France les **2 années précédentes** (2016 et 2017) par Équipe d'Établissement, (Annexe 1),

  Si ces Associations Sportives ne sont pas classées dans les **3** premières équipes lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- les Associations Sportives qui ont été classées dans les **3** premières des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (2017) (Annexe 2).

  Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :
  - avoir renseigné à la date du 22 décembre 2017 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
  - avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

  Pour les équipes Établissement d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 3).

- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 4).

- les Associations Sportives « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.

- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de Ski alpin**, des Pôles Espoir de la FFS ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFS et sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports de la FFS (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).
  La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.

- Les équipes comportant **UN** élève classé totalisant plus de 3 pts FFS sur une ou plusieurs des 3 listes FFS snowboard en Collèges ou en Lycée (première liste en vigueur de l'année civile du championnat) ou totalisant moins de 175 points FFS sur une ou plusieurs des 3 listes FFS ski alpin en Lycée ski/snow (première liste en vigueur de l'année civile du championnat).

- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.

- des équipes comportant au moins **UN** élève **«conventionné»** appartenant à des Centres de formation.

Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats par équipe d'établissement décrits ci-dessous

Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2015 – 2016 et/ou 2016 – 2017), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.
Ce listing sera à disposition des services UNSS le 23 décembre 2017.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Snowboard Collèges

Précisions spécifiques

Pas de catégorie « lycées snowboard Etablissement »

Deux choix possibles pour les AS :

- *concourir en lycées snowboard Excellence*
- *concourir en ski/snow lycées*

	COLLÈGES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins U12 Minimes U14 Cadets U16
COMPOSITION DES ÉQUIPES	3 compétiteurs. Mixité obligatoire.
JEUNE OFFICIEL	1 jeune juge snowboard par équipe. Niveau académique minimum Il peut être membre de l'AS qualifiée, ou d'une autre AS de l'académie Il ne peut pas être compétiteur, ni remplaçant. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France.
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est également compétiteur et intègre la composition de l'équipe (3 compétiteurs jeune coach compris)
RÈGLEMENT	slope style bank dual relais (Matchs en fonction des qualifs en relais)
FORMULE DE COMPÉTITION	1 Combiné de 2 épreuves : 1 Bank Dual Relais et 1 Slope Style Classement du combiné par addition des places obtenues aux 2 épreuves En cas d'ex aequo, le résultat du bank dual fera la différence.
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification académique, conformément au règlement Fédéral UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES QUALIFIÉES	**12 collèges pour les catégories établissement et excellence** 1 quota établissement + 1 quota excellence pour les académies : Aix-Marseille, Grenoble, Nice, Strasbourg et Toulouse 1 quota au choix pour Bordeaux et Montpellier Quotas déterminés par la CMN
TITRE DÉCERNÉ	Champion de France UNSS par Équipes d'Établissement Collèges

Championnat de France UNSS par Équipes d'Établissement SKI/SNOW Lycées

Précisions spécifiques

Dans le championnat ski/snow, ne peut concourir aucun élève mentionné en page 5 quel que soit le support (par exemple un snowboardeur ayant plus de 3 points FFS ne pourra pas courir en ski dans ce championnat même si en ski il a plus de 175 points).
Un même coureur ne peut pas participer à deux championnats en établissement : ski et ski/snowboard

	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs : 3 compétiteurs par épreuve. Chacun des 4 compétiteurs doit participer à au moins une épreuve. La liste des compétiteurs participants devra être fournie lors de l'inscription et pourra être modifiée jusqu'au début du comité de course. En bank dual, 2 compétiteurs en ski alpin et 1 compétiteur en snowboard. En slope style, choix du support. Mixité obligatoire dans l'équipe mais pas forcément dans chaque épreuve.
JEUNE OFFICIEL	1 jeune juge ski alpin ou snowboard Niveau académique minimum Il peut être membre de l'AS qualifiée, ou d'une autre AS de l'académie Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France.
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est également compétiteur et intègre la composition de l'équipe (4 compétiteurs jeune coach compris)
RÈGLEMENT	Bank Dual Slope Style
FORMULE DE COMPÉTITION	1 Combiné de 2 épreuves : 1 Bank Dual – Slope Style Classement du combiné par addition des places obtenues aux 2 épreuves En cas d'ex aequo, le résultat du bank dual fera la différence.
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification académique, conformément au règlement Fédéral UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES QUALIFIÉES	**10 équipes Lycées** (Équipe d'Établissement) 1 quota pour les académies : AIX-MARSEILLE, BESANCON, BORDEAUX, CLERMONT FERRAND, GRENOBLE, MONTPELLIER, NANCY-METZ, NICE, STRASBOURG et TOULOUSE Repêchages possible, sur demande et en fonction des places disponibles Quotas déterminés par la CMN
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipes d'Établissement Lycées

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes Établissement Ski/Snow

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

Textes de Référence :
- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Modalités

- pas de qualification spécifique,
- un classement général commun est établi,
- parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2ème, 3ème,
- reclasser les Lycées en conséquence.

Exemple

- Classement général,
  - 1er LP 1
  - 2ème Lycée A
  - 3ème Lycée B
  - 4ème Lycée C
  - 5ème LP 2

Sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée 1er Lycée A
  2ème Lycée B
  3ème Lycée C
  …… éventuellement

- CF LP 1er LP 1
  2ème LP 2
  …… éventuellement

Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Seule la filière équipe établissement est concernée, sauf sports où il n'y a qu'un niveau de compétition.

Championnats de France UNSS Excellence Snowboard

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes.

Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération sportive concernée
- ou au moins **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation,
- ou au moins **UN** élève apparaissant sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

Associations Sportives obligatoirement en championnat Excellence

- Les Associations Sportives ayant été classées en 2017 dans les **3** premières équipes des championnats de France Excellence.
- Les Associations Sportives championnes de France en 2016 et 2017 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement

Ce championnat ne sera organisé qu'à partir de 4 équipes qualifiées et inscrites. Format général de compétition de 12 équipes collèges (établissement et excellence) et 6 équipes lycées (excellence)

	COLLÈGES	**LYCÉES**
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	3 compétiteurs. Mixité obligatoire	
JEUNE OFFICIEL	1 jeune juge par équipe Niveau académique minimum Il peut être membre de l'AS qualifiée, ou d'une autre AS de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est également compétiteur et intègre la composition de l'équipe (3 compétiteurs jeune coach compris)	
RÈGLEMENT	Collège Slope style (2 passages) Bank dual relais (Matchs en fonction des qualifications en relais)	Lycée Slope Style (2 passages) Bank Dual (Matchs en fonction du classement slope)
FORMULE DE COMPÉTITION	1 Combiné de 2 épreuves : 1 Bank Dual (Relais) - Slope Style Classement du combiné par addition des places obtenues aux 2 épreuves En cas d'ex aequo, le résultat du Bank Dual fera la différence.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification académique	

NOMBRE D'ÉQUIPES QUALIFIÉES	**12 collèges pour les catégories établissement et excellence** 1 quota établissement + 1 quota excellence pour les académies : Aix-Marseille, Grenoble, Nice, Strasbourg et Toulouse 1 quota au choix pour les académies : Bordeaux et Montpellier **6 équipes lycées Excellence** 1 quota pour les académies : Bordeaux, Grenoble, Nancy-Metz, Montpellier et Toulouse (= 5 quotas) 1 quota en réserve sur demande de repêchage avec priorité aux académies non pourvues Quotas déterminés par la CMN	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par équipe Excellence Collèges	Champion de France UNSS par équipe Excellence Lycées

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 23 décembre 2017

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats Snowboard par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).

Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.
Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Championnat de France SKI/SNOW pour les lycées

Un championnat de France pratique mixte est ouvert pour les lycées. Le quota est fixé à 10 équipes maximum. L'équipe est composée de 4 coureurs, 2 en Ski et 2 en Snow, d'un jeune juge et d'un jeune coach (qui fait partie des quatre compétiteurs.

Formation

En complément du programme « Vers une génération responsable » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive. Concernant le snowboard :

- Valorisation des initiatives locales en matière de formation des enseignants (niveau district et départemental). En lien avec la FFS et grâce à un appel à projet, une dotation financière ou matérielle pourra être remise aux associations et aux services de l'UNSS.
- Sur chaque championnat de France, une soirée formation pourra être organisée à destination des enseignants présents sur l'événement. À destination des spécialistes, mais aussi des enseignants participant à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité/ligue, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques.

Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du comité et/ou de la ligue FFS.

Filles

Mixité obligatoire dans les équipes établissement et excellence

Santé

Prévention des conduites à risque dans la pratique des activités de montagne

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

- À la fin de la rencontre, les compétiteurs se tapent dans la main

Textes de Référence :
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Sécurité

Textes de Référence :
- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité

Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :

1. <u>Le Jeune arbitre/juge</u>

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international… peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».
L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFS

La convention entre la FFS et l'UNSS stipule que le jeune juge UNSS qui obtient la certification nationale pourra valider le diplôme de juge de compétition lors d'une compétition fédérale. Cette validation sera effectuée par le délégué technique FFS. Conditions : être licencié FFS et avoir 16 ans révolus. A l'issue du championnat de France le DNA en charge de l'activité transmettra la liste des lauréats à la FFS.

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels *(cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2017 - 2018)*

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc. …) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».
En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

5. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 *« L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».*

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coachs et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré.

NB :

- Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
- Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			**PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION**		
Co anime	**Anime**	**Dirige**	**Assiste**	**Conseille**	**Dirige**
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	>Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant >participation à la gestion des remplacements >participation au respect des protocoles d'avant et d'après match >participation au respect des biens et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	>Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >gestion de l'échauffement >gestion des remplacements >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle) -participation aux choix stratégiques -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes

Inscription des meilleurs Jeunes Juges hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Juges de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Jérôme GILOT

FFS

Laetitia BERNHARD-ZUVIC

UNSS

Jean Philippe DUMAS

Christophe PERRIOT

Lionel ROMANN

Délégué technique UNSS

Annexe 1

Associations Sportives championnes de France en 2016 et 2017 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Collèges

NEANT

Lycées

NEANT

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Associations Sportives étant classées dans les 3 premières de chaque catégorie des Championnats de France Excellence 2017 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Néant

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Annexe 3

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NEANT

Annexe 4

AS ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NEANT